



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E38122

VALABLE JUSQU'AU 13/10/2026

ÉDITÉ LE

15/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2006

Forme juridique : SAS

Capital : 37 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TROYES 490 873 908

Siret : 490 873 908 00019

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4405385

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1254000 / 002 208663/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1254000 / 002 208663/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : OBS PLOMBERIE

Sigle : OBS PLOMBERIE

ZONE ARTISANALE COULMET

12 RUE ALEXANDRE YERSIN

10450 BREVIANDES

Téléphone : 03 25 49 52 80

Fax : 03 25 75 37 48

Portable : 06 16 69 04 72

Site Internet : www.obs-batiment-habitat.fr

E-mail : administratif@obs-batiment-habitat.fr

Responsabilité légale :

PONTUS STEPHANE PRÉSIDENT / PONTUS STEPHANE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	09/09/2025
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/09/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/09/2025
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	17/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.